



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/500
S/19067
21 août 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

AUG 24 1987

UN COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 42, 73, 131 et 140 de
l'ordre du jour provisoire*
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE
ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU
SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 21 août 1987, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à ma lettre précédente, datée du 31 juillet 1987 (A/42/432-S/19010 et Corr.2), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la conférence de presse donnée le 20 août 1987 à Hanoi par M. Trinh Xuan Lang, porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Viet Nam sur les questions de l'Asie du Sud-Est et du Kampuchea.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 73, 131 et 140 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent
par intérim,

(Signé) BUI XUAN NHAT

* A/42/150.

Annexe

LE PORTE-PAROLE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DU VIET NAM
DONNE UNE CONFERENCE DE PRESSE SUR LES QUESTIONS DE L'ASIE DU
SUD-EST ET DU KAMPUCHEA

Lors d'une conférence de presse donnée cet après-midi, M. Trinh Xuan Lang, chef du Département de l'information et de la presse et porte-Parole du Ministère des affaires étrangères du Viet Nam, a répondu comme suit aux questions qu'on lui a posées sur la situation au lendemain de la visite au Viet Nam du Ministre indonésien des affaires étrangères, M. Mochtar Kusuma-Atmadja.

Lors de la visite officielle d'amitié que S. E. M. Mochtar Kusuma-Atmadja, Ministre indonésien des affaires étrangères, a effectuée au Viet Nam du 27 au 29 juillet 1987, le Viet Nam et l'Indonésie sont parvenus à un certain nombre d'accords. Ils sont convenus, entre autres, d'organiser un "cocktail", qui serait une réunion officieuse entre les deux parties kampuchéennes. A un stade ultérieur de ce cocktail, l'Indonésie inviterait les autres pays concernés, dont le Viet Nam, à y participer. Il s'agit de toute évidence d'une entrevue entre les deux parties kampuchéennes, réunissant uniquement des Kampuchéens, pour examiner les affaires intérieures du Kampuchea. Le Viet Nam et les autres pays concernés ne participeraient qu'ultérieurement à la réunion pour examiner les aspects internationaux du problème kampuchéen. C'est un processus indissociable visant à résoudre les aspects internes et externes du problème kampuchéen. Cet accord raisonnable et logique a recueilli la sympathie et l'appui de larges secteurs de l'opinion publique.

Une conférence consultative des Vice-Ministres des affaires étrangères du Kampuchea, du Laos et du Viet Nam s'est tenue ensuite les 12 et 13 août 1987 à Phnom Penh. A cette conférence, les trois Vice-Ministres des affaires étrangères ont échangé leurs vues sur les derniers événements et sont parvenus à une totale identité de vues sur les accords conclus entre le Viet Nam, représentant les pays indochinois, et l'Indonésie, représentant l'ANASE. Le Viet Nam a fait part de ces vues communes à l'Indonésie le 15 août 1987, avant la réunion des Ministres des affaires étrangères de l'ANASE.

Contrairement au sérieux et à la bonne volonté manifestés par les pays indochinois, les ministres des affaires étrangères de l'ANASE, lors de la réunion officieuse qu'ils ont tenue à Bangkok, le 16 août dernier, ont regrettamment cherché à modifier l'accord initial sur le "cocktail". Ils ont essayé de faire de l'entrevue entre les deux parties kampuchéennes un dialogue entre Vietnamiens et Kampuchéens. Leur objectif véritable était de revenir aux allégations, si souvent répétées mais catégoriquement réfutées par le Viet Nam, selon lesquelles ce dernier aurait "envahi" le Kampuchea, et que les Vietnamiens devaient donc négocier avec les Kampuchéens. Ils ont également cherché à faire accepter la proposition en huit points du soi-disant "gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique" comme base de discussion lors de la réunion proposée, ce qui revenait en fait à tenter d'éliminer la République populaire du Kampuchea et à remettre au pouvoir la clique génocide de Pol Pot. C'est, d'évidence, un pas en arrière que font là les pays de l'ANASE par rapport aux accords conclus entre le Viet Nam et l'Indonésie lors de la dernière visite au Viet Nam de M. Mochtar Kusuma-Atmadja, Ministre des affaires étrangères.

Je tiens donc à préciser la position du Viet Nam sur la question :

- L'accord du 29 juillet 1987 entre le Viet Nam et l'Indonésie a été conclu au nom de l'ANASE, d'une part, et des pays indochinois, d'autre part. Il s'agissait d'un accord entre des représentants de deux groupes de pays. Cet accord ouvrait la voie à une solution des problèmes en Asie du Sud-Est et du problème kampuchéen;
- Le communiqué de presse commun publié le 16 août 1987 par les ministres des affaires étrangères de l'ANASE revient par sa teneur à exiger des pourparlers entre le Viet Nam et les forces khmères s'opposant à la République populaire du Kampuchea, sur la base de la proposition en huit points qui a été rejetée par les pays indochinois depuis le début et qui a constitué longtemps un obstacle à l'ouverture de négociations visant à résoudre les problèmes en Asie du Sud-Est et le problème kampuchéen;
- Le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea continueront de considérer que l'accord du 29 juillet 1987 est un accord entre deux groupes de pays. Le communiqué de presse publié à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'ANASE va à l'encontre de cet accord;
- Les trois pays indochinois estiment que l'ANASE doit respecter l'accord et que les deux parties sont tenues de l'exécuter;
- L'accord du 29 juillet 1987 entre les deux groupes de pays vient d'être conclu. Aucun pays ne devrait être autorisé à le rompre. S'il est rompu, aucun accord ultérieur n'aura plus la moindre crédibilité.
